



eau17

Votre service public de l'eau

ENERGIE

30/04/2026



Qui est Eau 17 ?

Un syndicat de communes avec des valeurs ancrées

Le **service public** de l'eau s'adapte et innove depuis 1952 :

- **1952**, création du syndicat pour l'adduction d'eau des communes rurales
- **1** autorité organisatrice, **3** compétences
- **2** modes d'exploitation au choix : RÉGIE PUBLIQUE (La RESE) ou PRIVÉ (délégataires de service public)

Solidarité



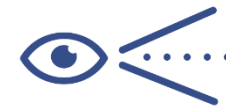
Résilience



Péréquation



Anticipation



Des compétences à la carte



EAU POTABLE

431 communes adhérentes
318 287 abonnés



ASSAINISSEMENT COLLECTIF

391 communes adhérentes
151 167 abonnés



ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)

395 communes adhérentes
147 421 habitants en ANC



Stratégie de résilience et d'adaptation au changement climatique votée par les élus d'Eau 17



Axe 1 : Innover pour assurer la continuité de service et sa résilience



Anticiper les évolutions tendanciennes du climat et les événements extrêmes



Garantir la sécurité sanitaire et protéger les installations contre des actes malveillants



Éviter les interruptions de service



Axe 2 : préserver la ressource en eau



Limiter la pression sur la ressource



Protéger durablement la qualité de la ressource en eau potable



Protéger les milieux superficiels



Axe 3 : être acteur du développement durable des territoires



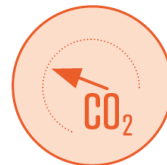
Développer les énergies renouvelables et de récupération



Anticiper la mutation des territoires



Être proche du territoire et des usagers



Axe 4 : réduire l'empreinte écologique du service public de l'eau



Efficacité énergétique et sobriété carbone du système industriel



Encourager la consommation d'eau du robinet comme eau de boisson



Mettre en place les bonnes pratiques internes

Stratégie environnementale

Déclinée de la stratégie de résilience et d'adaptation
au changement climatique



Axe 4 : réduire l'empreinte écologique
du service public de l'eau



Sobriété industrielle

- *Bas carbone et économie circulaire.*
- *Efficacité et sobriété énergétique.*
- *Économies d'eau.*

Deux volets



Axe 3 : être acteur du
développement durable des territoires



Écologie territoriale et sociétale

- *Développement des énergies renouvelables.*
- *Pratiques vertueuses : éducation à l'environnement, bonnes pratiques des agents, gestion différenciée des espaces verts.*
- *Appui aux collectivités pour développer des territoires économes en eau, qui boivent l'eau du robinet.*



Nos enjeux énergétiques



2024

EAU POTABLE

Synthèse RPQS Eau 17
Chiffres clés 2024

Fait marquant de l'année

Une opération de traçage colorimétrique a été menée en août 2024 sur la Seudre pour tester d'éventuelles connexions avec les captages à proximité. Leur protection est un enjeu essentiel pour la distribution d'eau potable.

Afin de préserver la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine, des périmètres de protection existent sur l'ensemble des captages. Ils permettent de réduire les risques de pollutions ponctuelles et accidentelles.

12
intercommunalités
adhérentes
Pour 432 communes

318 287
abonnés

67,4 %
de l'eau distribuée provient
des nappes souterraines
Le reste est issu de l'eau de surface

305
réservoirs

31 229 272
kWh consommés sur l'ensemble des sites
Soit la consommation électrique annuelle de 7 892 logements français
(calculée selon le rapport de l'ADEME publié en décembre 2024, établissant la consommation électrique totale moyenne à 3 957 kWh/an/logement)



Production

2,32
millions de m³ d'eau importés
↗ 0,5 % par rapport à 2023

63
Champs captants

23
Unités de traitement

39,83
millions de m³ d'eau produits
↘ 2,1 % par rapport à 2023

Réseaux

11 865
km de réseau

Soit le diamètre de la terre

19,4
millions € HT investis pour renouveler
le réseau d'eau potable
28,2 M € en 2023 | 20,9 M € en 2022

82,5 %
Rendement du réseau
Moyenne sur 2022 - 2024
↗ 0,2 % par rapport à la période 2021 - 2023



2024

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Synthèse RPQS Eau 17
Chiffres clés 2024

Fait marquant de l'année

Un plan d'actions a été mis en place pour pallier la saturation des infrastructures d'assainissement liée aux intempéries et aux aléas climatiques de l'automne et l'hiver 2023-2024.

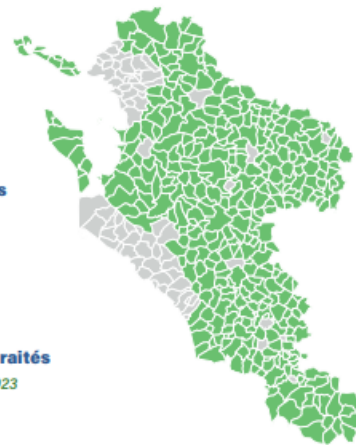
Il répond à l'axe 1 de la stratégie de résilience et d'adaptation au changement climatique d'Eau 17, qui vise notamment à garantir la continuité de service.

11
intercommunalités
adhérentes
Pour 392 communes

212
communes desservies

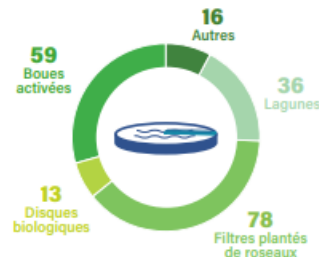
151 167
abonnés

20,96
millions de m³ d'eau traités
↗ 4,96 % par rapport à 2023



Épuration de l'eau

202
stations de traitement d'eaux usées



18 648 420
kWh consommés sur l'ensemble des sites
Soit la consommation électrique annuelle de 4 712 logements français
(calculée selon le rapport de l'ADEME - décembre 2024)

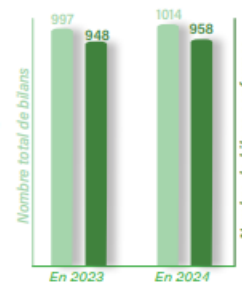
5,4
millions € HT investis dans la modernisation et l'extension des stations d'épuration
6,2 en 2023

2 918
km de réseau de collecte
2 889 km en 2023

12,6
millions € HT investis dans la réhabilitation des réseaux d'assainissement
12,6 en 2023

Performance

94,5 %
Taux de conformité physico-chimique
↘ 0,5 % par rapport à 2023



284 € TTC

Prix d'une facture basée sur une consommation de 70m³ pour un service exploité par la RESE, régie publique d'Eau 17, dans le bassin Adour-Garonne (soit 155 communes).



UNE DÉMARCHE STRUCTURÉE : VERS LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU

2021



Connaître

Lancement d'un audit énergétique.

Pour évaluer la performance des installations et identifier les leviers d'action.
Il a permis d'établir des relevés sur les sites d'Eau 17, pour définir des actions à mener afin de réduire les consommations.

Point faible : station d'épuration / aération

Achat innovant 2022



Réduire

Expérimentation d'un système innovant.

Pour diminuer les coûts énergétiques et contenir la facture des usagers.
Eau 17 travaille avec la société Purecontrol pour réduire la consommation énergétique de stations d'épuration en pilotant les processus d'aération des bassins grâce à l'intelligence artificielle.



Agir

Développement d'énergies renouvelables.

Pour substituer la production d'électricité indispensable.
Compte tenu des espaces disponibles autour des stations d'épuration, une étude de potentiel énergie renouvelable a été réalisée sur les 10 sites les plus consommateurs du périmètre d'Eau 17. Elle a mis en lumière la possibilité de produire de l'électricité par des énergies renouvelables et de l'utiliser en « autoconsommation ».

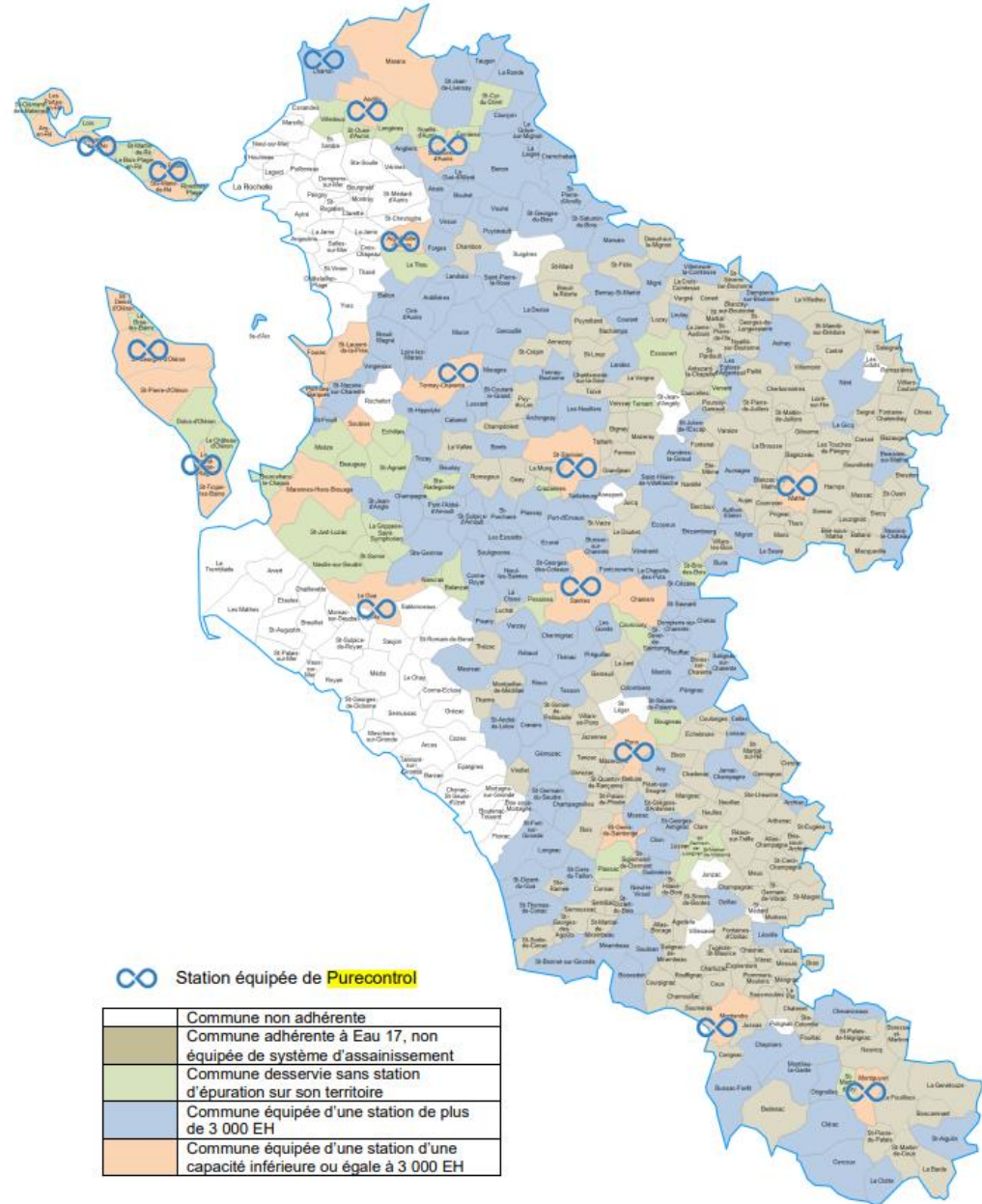


Purecontrol

Objectifs :

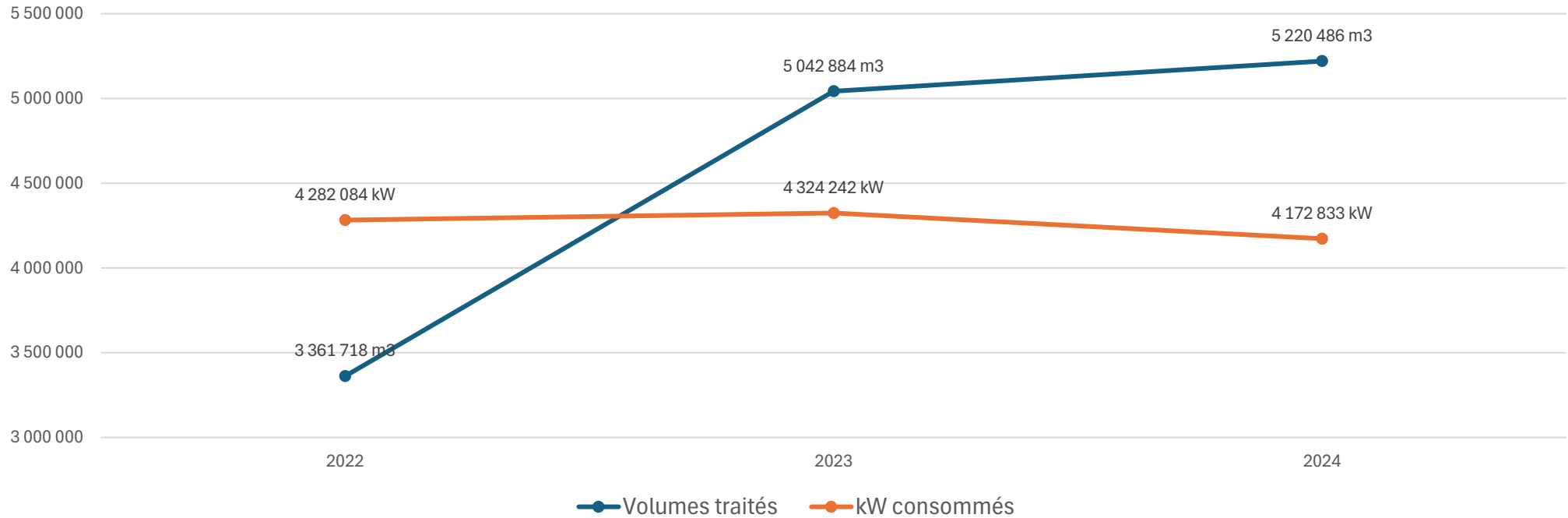
- Lisser les variabilités de qualité des effluents traités et rejetés au milieu naturel et fiabiliser les systèmes de traitement
- Réduire les consommations, le coût énergétique et l’empreinte environnementale de l’étape d’aération

19 STEP équipées entre 2023 et 2024



Purecontrol

Evolution des consommations électrique et des volumes traités sur les STEP RESE équipées de Purecontrol



Résultats :

- Gains sur les factures d'électricité variant de 10% à 30% selon les stations
- Pour certains sites, notamment ceux du littoral, le pilotage est à affiner et les gains à évaluer
- STEP de Saintes : difficulté de pilotage due à la forme du bassin d'aération et aux pannes des turbines

Diminuer la facture d'électricité et réduire la dépendance : produire de l'énergie

3 Étude de potentiel énergie renouvelable

Une étude de potentiel énergie renouvelable (EnR) permet, à une collectivité ou à une entreprise, d'étudier sa capacité à produire des énergies en installant un ou plusieurs systèmes sur ses bâtiments ou ses terrains. Pour Eau 17 et la RESE, l'analyse a été menée sur différents moyens de production d'énergie en fonction de nos infrastructures et de notre territoire.

Les activités portées par Eau 17 et la RESE sont fortement consommatrices d'électricité. Afin de s'affranchir de l'évolution du prix de l'électricité pour les consommations indispensables, une solution pourrait être de produire de l'électricité par des énergies renouvelables et de la consommer sur les sites en "autoconsommation".

Une première phase d'étude a été réalisée sur les 10 sites les plus consommateurs Eau 17 - RESE. Des recherches complémentaires permettront d'établir la rentabilité économique des projets. Elles pourront être suivies d'étude de faisabilité sur les sites pertinents pour en confirmer la mise en œuvre. Ces projets réduiraient, à terme, notre consommation électrique via la production traditionnelle et notre facture d'électricité. Ils contribueraient, également, aux objectifs des territoires et collectivités (EPCI, communes) de développer des énergies plus propres et locales.

Les énergies les plus pertinentes à étudier pour Eau 17 et la RESE sont le solaire photovoltaïque (pour remplacer l'électricité) et la méthanisation (pour valoriser les boues d'épuration).

Les projets seront présentés aux élus d'Eau 17 en commissions thématiques et étudiés en collaboration avec les communes et EPCI.

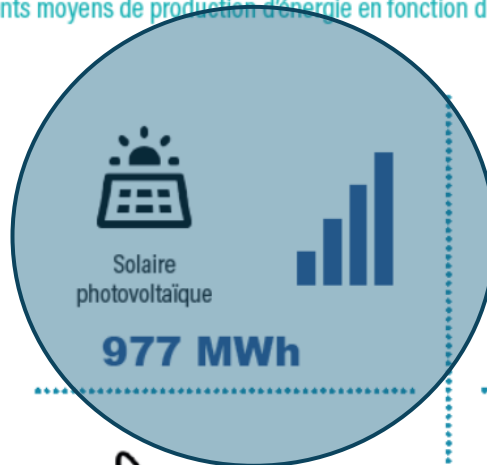


Solaire photovoltaïque



Méthanisation

Il serait possible de produire
3,5 GWh
par an



Le solaire photovoltaïque : une solution pertinente pour le service d'eau du département



Valorisation des espaces disponibles
(toitures, terrains...)



Production d'une énergie
locale et décarbonée



Réduction de la facture d'électricité
du service d'eau et d'assainissement,
pour maîtriser celle des usagers

Plusieurs projets photovoltaïques sont menés par le syndicat. 3 centrales sont déjà installées et d'autres sont en cours :



Projets sur station d'épuration

Eau 17 maître d'ouvrage financeur de l'investissement

CRER en assistant à maître d'ouvrage

Au sol : autoconsommation 100 %

En toiture : autoconsommation et vente de surplus

À venir : tracker

Ombrières sur parking du siège :

Convention d'occupation du domaine, partenariat avec la SEMA

Pour chaque projet de travaux EAU ou ASST -> modernisation STEP Bussac Fôret, usine eau potable Diconche, STEP Marans, etc...

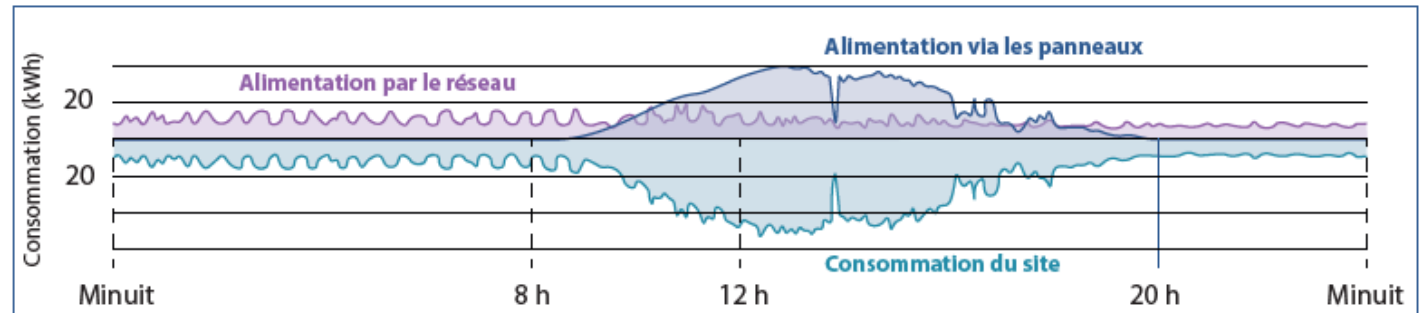
La centrale photovoltaïque sur la STEP de Saint-Trojan-les-Bains



120 panneaux, installés
sur une surface de 285 m²



Puissance de 60,6 kWc (kilowatt-crête)
permettant de produire annuellement
73 502 kWh



Consommation de la station d'épuration de Saint-Trojan-les-Bains le 20 septembre 2024

À cette date, 47 % de la consommation électrique de la station d'épuration de Saint-Trojan-les-Bains provenait du photovoltaïque.

Un site exemplaire pour un avenir durable

Bienvenue au siège d'Eau 17, où innovation et écologie se rencontrent pour façonner un modèle d'aménagement responsable. Ce projet, mené avec la SEM Energies Midi Atlantique et de nombreux partenaires, améliore l'accueil des salariés et des visiteurs tout en contribuant à la transition écologique. Ici, deux défis majeurs sont relevés :

MAÎTRISER LES EAUX PLUVIALES POUR PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT
PRODUIRE UNE ÉNERGIE VERTE GRÂCE À DES OMBRIÈRES PHOTOVOLTAÏQUES

UNE GESTION OPTIMISÉE DES EAUX PLUVIALES

- 1 Tranchées drainantes sous les ombrières**
14 tranchées de 70 cm de profondeur, remplies de galets, infiltrent naturellement les eaux de ruissellement et celles issues des gouttières des ombrières.
- 2 Tranchées drainantes le long du parking**
L'eau de pluie s'écoule doucement vers deux espaces conçus pour favoriser son infiltration dans le sol.
- 3 Espace vert en creux**
Un avaloir (3a) capte les eaux de la voirie et les oriente vers un aménagement paysager infiltrant (3b).
- 4 Bassin d'infiltration optimisé**
Un bassin existant, relié à la voirie par un caniveau béton (4a) et un avaloir (4b), est utilisé pour stocker et infiltrer les eaux de ruissellement.
- 5 Réseau d'eaux pluviales existant**
En cas de besoin, le réseau d'eaux pluviales prend le relais et permet l'évacuation du trop-plein vers l'extérieur du site.

Chaque goutte compte : ici, l'eau est une ressource valorisée.

L'ÉNERGIE SOLAIRE AU CŒUR DU SITE

- 1 672 panneaux solaires**
répartis sur 3 rangées couvrent 1 357 m² pour capter la lumière du soleil et la transformer en électricité.
- 2 302 kilowatts-crête de puissance électrique**
sont acheminés vers deux onduleurs, qui convertissent le courant continu en courant alternatif. Toute l'électricité est injectée dans le réseau public.
- 3 330 000 kilowattheures de production annuelle**,
soit l'équivalent de la consommation de 150 habitants (hors chauffage).

Une énergie propre, locale et durable.

UN PROJET COLLECTIF

Ce chantier est le fruit d'une collaboration entre Eau 17, la SEM EMA (pour la production d'électricité), l'agence de l'eau Adour-Garonne et les entreprises engagées.

Gestion intégrée des eaux pluviales
39 131 € HT

Financiers



À hauteur de 75 %

Entreprises



À hauteur de 25 %

Ombrières photovoltaïques
450 000 € HT

Financier



100 %

Entreprises



100 %



Nos perspectives

Combiner protection de la ressource et énergie renouvelable : AGRIVOLTAISME

Définition de l'agrivoltaïsme *la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, comportant un volet sur l'agrivoltaïsme, a été adoptée le 7 février 2023 puis, publiée au Journal Officiel du 11 mars 2023 :*

- Installation de production d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil sur une parcelle agricole
- **Contribuant durablement à l'installation, au maintien ou au développement d'une production agricole**
- Apportant directement l'un des services suivants :
 - amélioration du potentiel et de l'impact agronomiques,
 - adaptation au changement climatique,
 - protection contre les aléas,
 - amélioration du bien-être animal
- Ne portant pas une atteinte substantielle à l'un de ces quatre services
- Permettre à la production agricole d'être l'activité principale
- Devant être réversible

Sur les parcelles supportant une activité agricole, **ces installations sont ainsi réputées nécessaires à l'activité agricole et doivent ainsi correspondre à une nécessité liée à l'exercice effectif d'une activité agricole, pastorale ou forestière significative.**

Sur les parcelles non exploitées, ces installations doivent être compatibles avec l'exploitation agricole.

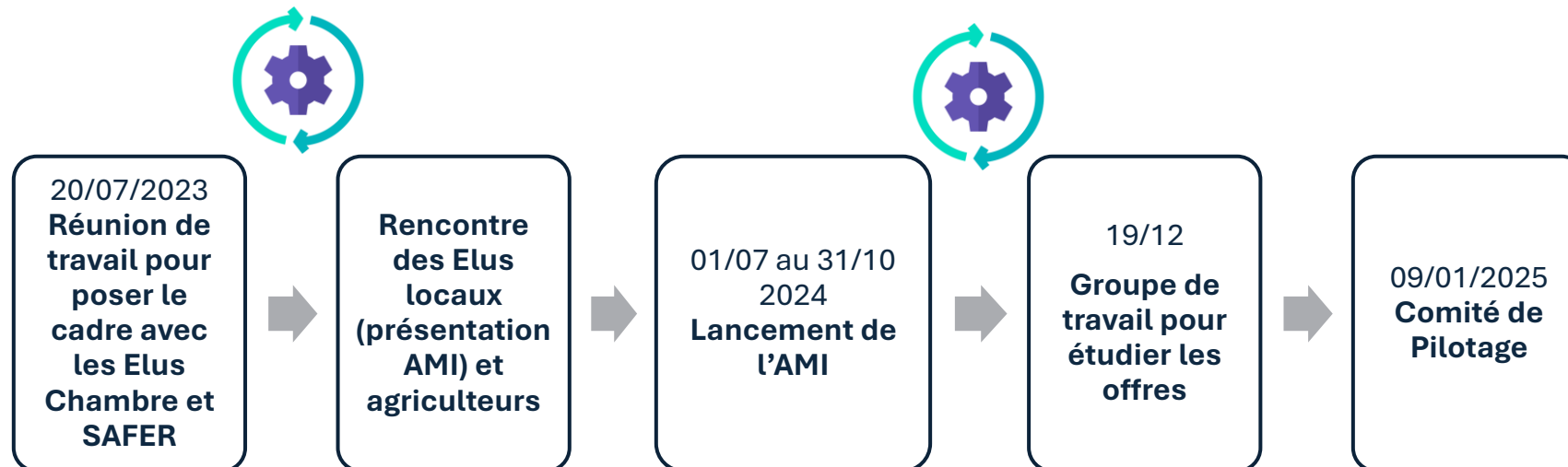
APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Objectifs généraux :

- Conforter et sécuriser les revenus afin de pérenniser une transition agroécologique des exploitations
- Grâce à l'AMI, envisager un espace de dialogue entre les développeurs et agriculteurs déjà engagés afin d'aboutir à un projet mutualisé et créer **un fond financier commun**

Objectifs techniques :

- Tester différents modèles agricoles
- Identifier les réussites/difficultés pour d'autres projets à l'échelle départementale ou plus



NOUVEAUTE 2025 : ISO 50001

1. REGLEMENTATIONS APPLICABLES

Evolution des seuils d'application de la norme NF EN 16247

Depuis le **1er octobre 2025**, les textes de loi français ont officiellement modifié les seuils d'assujettissement à l'audit énergétique réglementaire.

Désormais, sur la base de la consommation énergétique moyenne des trois dernières années :

- **Consommation > 2,75 GWh/an :**
→ Obligation de réaliser un **audit énergétique réglementaire** conforme à la norme **NF EN 16247**, avant le **11 octobre 2026**.
- **Consommation > 23,6 GWh/an :**
→ Obligation de mettre en place une **certification ISO 50001**, avant le **11 octobre 2027**.

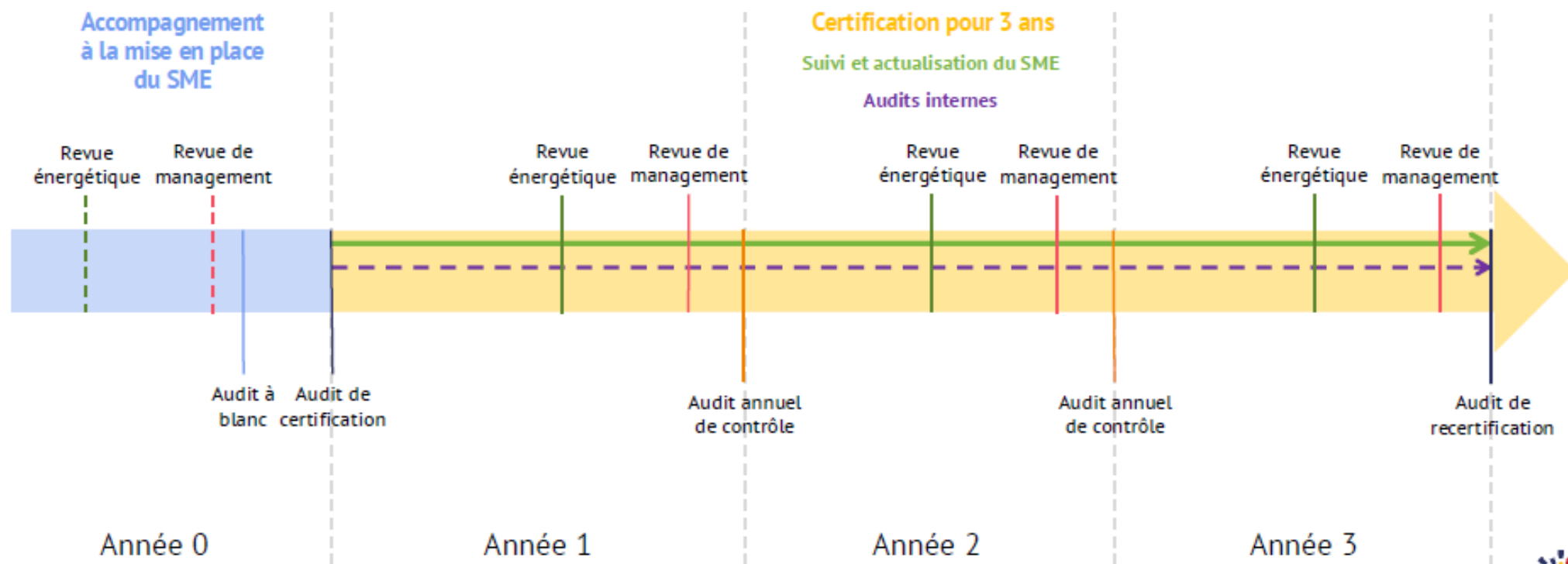
Les consommations EAU 17 (+RESE): SIREN 251 701 819: **48,6 GWh/an**

EAU 17 voit donc son obligation réglementaire évoluer et devra se faire certifier ISO 50 001 avant octobre 2027

• Système de Management de l'Énergie



La mise en place d'un SME devient obligatoire au niveau européen pour les entreprises consommant plus de 23,6 GWh d'énergie par an --> EAU 17



Acheter différemment

📍 SOLAIR'IO - un projet territorial d'autoconsommation collective

Depuis 2023, la Communauté de communes porte un projet innovant et ambitieux d'autoconsommation dite collective, nommé projet **SOLAIR'IO**.

Le principe consiste à mettre en place un ensemble de centrales de production photovoltaïque réparties sur le territoire (ombrières de parking, installations au sol et en toitures de bâtiments), pour alimenter en direct et à distance des sites consommateurs issus du patrimoine public local (mairies, écoles, cinéma, marchés, aires de camping-cars...).

Ce projet doit permettre de fournir à la collectivité **une électricité renouvelable, locale, à un prix compétitif et stable dans le temps** car non soumis aux fluctuations du marché.

A ce jour, 10 participants se sont réunis en association (la Communauté de Communes, 7 communes, les syndicats EAU17 et SIFICES).

La première grappe du projet doit voir le jour en 2026 avec **13 sites de production et 65 sites de consommation**.